

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2025-12-16-63 | Budget annexe de la résidence autonomie A.
Croizat - Décision modificative n°4**
Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10
Nombre de pouvoir : 4
Nombre d'excusés : 3
Convoqué le 11 déc. 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray , Vice-Présidente.

Etaient présents :

Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Karine Pégon, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Didier Burg.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Alain Goussault donne pouvoir à Madame Annie Geslin, Madame Danielle Boulais donne pouvoir à Madame Nicole Auvray , Madame Michèle Henry donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Jacques Dutheil donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Catherine Olivier, Madame Laëtitia Le Bechec.



Vu :

- Le code général des collectivités territoriales notamment son article L 1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M22,
- La délibération du Conseil d'Administration du 4 février 2025 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2025,

Considérant :

- Que cette 4^{ème} décision modificative intègre :
 - Un rééquilibrage des charges de personnel.

Le Conseil d'administration décide :

- D'adopter la décision modificative n°4 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		
	Nature	Montant
6287	Remboursement de frais	-15 000.00 €
6215	Charges de personnel affecté à l'établissement	+15 000.00 €
<i>Total :</i>		0.00 €

Résultat du vote :

Par : 14 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Mayse
CENTRE
COMMUNAL
d'ACTION
SOCIALE
Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 18/12/2025

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20251216-2025-12-16-63-DE

Publié ou notifié : 07 JAN. 2026

Le secrétaire de séance

Doucet